

Paris, le 12 septembre 2022

Ne soyons pas dupes : l'indépendance de la justice n'est pas à vendre

Ce matin, le ministre de la Justice a annoncé une revalorisation « inédite » de l'ordre de 1000 euros bruts par mois en moyenne pour les magistrats de l'ordre judiciaire, pour des raisons « d'attractivité » et « de mise à niveau de l'ordre judiciaire sur l'ordre administratif ».

Cette augmentation, qui découle directement du rapport de force instauré depuis la fin du mois de novembre 2021 par la mobilisation massive du monde judiciaire, intervient fort opportunément. Il y aurait lieu, en effet, de se réjouir pour la justice si l'augmentation de la rémunération des magistrats rimait avec le renforcement de l'indépendance de la justice, ou encore si cela s'accompagnait de l'annonce d'une revalorisation substantielle de la rémunération des fonctionnaires de greffe et de recrutements massifs dans l'ensemble des services judiciaires, que nous estimons bien plus urgents.

Or, la priorité donnée par le ministre à cette augmentation sur d'autres considérations pourtant essentielles sème le doute quant aux intentions du gouvernement. Ne ferait-il pas semblant d'avoir mal compris les revendications des magistrats, qui veulent avant tout pouvoir exercer en toute indépendance et dans des conditions décentes ? Derrière cette annonce tonitruante le matin même de la réouverture des consultations sur les conclusions des états généraux de la justice, ne chercherait-il pas à diviser le monde judiciaire en utilisant les questions de rémunération ? A faire diversion pour ne pas aborder les vrais sujets ?

Il y a d'autant moins matière à se réjouir qu'il ressort des premiers éléments glanés que cette revalorisation devrait s'étaler sur 5 ans, ce qui réduit sa portée dans un contexte d'inflation importante. Elle devrait consister en une augmentation de la part des primes dans notre rémunération, ce qui renforcerait la tendance à la managérialisation à l'oeuvre dans la justice en donnant davantage de pouvoirs au chef de cour dans la fixation des rémunérations.

Nous aimerions voir dans cette annonce le signe d'une prise en compte de l'importance qui doit être redonnée au service public de la justice. Nous maintenons que la priorité, tant pour l'institution judiciaire que pour la défense de nos métiers, ne peut faire l'objet d'aucun compromis ni dédommagement : l'indépendance de la justice ne s'achète pas.